



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-4-6-3

Séance du vendredi 5 avril 2019

SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA DOTATION DSUR GEREE PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à M. BIHL.

M. DELMOND donne procuration à Mme GROFF.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. WITH.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU l'avenant au contrat-cadre 2013-2018 signé le 2 décembre 2016 avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,

VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 22 mars 2019,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'affecter sur les crédits 2018 de la Dotation de Solidarité Urbain-Rural, gérée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, les sept opérations suivantes pour un montant total de subventions de 231 291 € :

- BELLEMAGNY : réhabilitation de 1 installation d'assainissement non collectif (ANC) (lot n°5bis), pour un montant de subvention de 990 € (taux 10%),
- BRECHAUMONT : réhabilitation de 3 installations d'ANC (bat. communaux), pour un montant de subvention de 7 334 € (taux 10%),
- ETEIMBES : réhabilitation de 2 installations d'ANC (bat. communaux), pour un montant de subvention de 4 201 € (taux 10%),
- LIGSDORF (CdC SUNDGAU): construction d'une station d'épuration (400 EH) et sa ZRV pour un montant de subvention de 115 460 € (taux 40%),
- LIGSORF (CdC SUNDGAU): collecteurs de transfert de la pollution rues de Raedersdorf (op 1) et de la Birgmatte (op 5)), pour un montant de subvention de 96 468 € (taux 40%),
- SAINT-COSME : réhabilitation de 2 installations d'ANC (lots n°6bis), pour un montant de subvention de 1 888 € (taux 10%),
- VALDIEU-LUTRAN : réhabilitation de 2 installations d'ANC (bat. communaux), pour un montant de subvention de 4 950 € (taux 10%).

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité